

GOWLINGS

Montréal, le 26 juin 2009

1, Place Ville Marie
37^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3B 3P4
Tél. : (514) 878-9641
Télec. : (514) 878-1450
www.gowlings.com

Paule Hamelin
Ligne directe : (514) 392-9599
Adjoint(e) : (514) 878-1041, poste 65251
paule.hamelin@gowlings.com

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'Énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande relative à la modification des tarifs et conditions de transport d'Hydro-Québec
Votre dossier : R-3669-2008, Phase 2
Notre dossier : L113490003

Chère consœur,

Pour donner suite à la lettre de la Régie transmise le 23 juin dernier, nous désirons vous transmettre les informations suivantes relativement au calendrier d'audience.

Nous entrevoyons une présentation de preuve qui sera d'une durée de 1 heure à 1 heure 30 minutes par le biais d'un panel composé de messieurs Richard Bordeleau, Michel Soucy et William K. Marshall (expert). Compte tenu de la présence de monsieur Marshall, les services d'un traducteur seront requis.

Dans sa correspondance, la Régie indiquait qu'après la preuve du Transporteur sur le deuxième thème (les annexes 4 et 5 du texte des *Tarifs et conditions des services de transport*) prévue pour le 7 juillet, elle entendrait ensuite la preuve des intervenants et les argumentations sur l'ensemble des sujets. Nous comprenons de ce qui précède que la preuve du panel d'EBMI s'effectuera en une seule présence, soit après que le Transporteur ait effectué sa preuve sur l'ensemble des sujets devant être abordés par ce dernier en Phase 2. L'objectif pour EBMI, dans la mesure du possible, est de ne pas avoir à scinder sa preuve pour la présentation en audience.

Nous prévoyons un contre-interrogatoire des témoins du Transporteur d'une durée d'environ 1 heure et prévoyons un contre-interrogatoire possible des autres participants d'une durée de 15 à 20 minutes chacun, le cas échéant.

Nous estimons que notre argumentation finale sera d'une durée de 1 heure à 1 heure 30 minutes et souhaitons plaider oralement.

Nous attendrons de prendre connaissance de la lettre du Transporteur relativement au calendrier d'audience et verrons à faire part à la Régie de tout autre commentaire utile au niveau du déroulement de l'audience.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les meilleures.

GOWLING LAFLEUR HENDERSON S.E.N.C.R.L.



Paule Hamelin

PH/st

p.j.

c.c. Me Carolina Rinfret
Intervenants